

Le RSI reste très critiqué

Les assujettis ne voient toujours pas d'amélioration.

MARIE-CÉCILE RENAULT  @Firenault

ENTREPRISE Un dialogue de sourds ! Les instances dirigeantes du régime social des indépendants (RSI) ont beau affirmer que le service s'améliore, les assurés affirment le contraire. Le régime, qui a versé 18 milliards de prestations en 2015 à 6,8 millions de chefs d'entreprise indépendants (artisans, commerçants, professionnels libéraux, industriels) et leur famille, est « *plus proche de ses assurés, plus simple et plus protecteur* », affirme Gérard Quevillon, le président du RSI, soucieux de redorer une image écornée après de nombreux dysfonctionnements.

Face à la colère des assujettis qui dénonçaient de multiples erreurs et retards dans le calcul des prestations ainsi qu'un accueil téléphonique défectueux, le gouvernement a pris l'année dernière une série de mesures afin de simplifier les démarches des assurés. Ainsi, 100 médiateurs départementaux, déployés pour « favoriser » les relations avec les assurés, ont géré chaque mois 3 000 dossiers de réclamation. « Grâce à la mise en place d'un nouveau calendrier de calcul des cotisations, le RSI a remboursé plus vite les trop-perçus. 85 % des assurés ont été remboursés dès l'été 2015, contre 30 % à la même période en 2014 », indique par ailleurs Stéphane Seiller, le directeur général du RSI.

Depuis 2015, les travailleurs in-

dépendants paient des acomptes en fonction des revenus perçus l'année précédente, et non plus de ceux gagnés deux ans auparavant, ce qui permet un meilleur ajustement au montant réel de cotisation, comme le demandaient les travailleurs indépendants. Le barème des cotisations minimales a été en outre simplifié avec, depuis le début de l'année, deux seuils de revenus contre cinq auparavant. Enfin, la cotisation maladie a été supprimée pour les artisans et commerçants aux revenus les plus faibles qui ont également droit, depuis 2016, à trois trimestres de retraite validés contre deux auparavant.

Fonctionnement bicéphale

Mais ces mesures ne semblent pas suffire. « Manuel Valls affirmait le 31 mars 2015 que le RSI est un désastre. Une année et deux rapports parlementaires plus tard, nous constatons que le RSI ne marche toujours pas, voire que la situation se dégrade », affirme de son côté Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants (SDI).

Selon lui, le mode de fonctionnement bicéphale du régime, partagé entre le RSI et l'Urssaf, est la cause de tous les maux. « La gestion par une seule entité des services de recouvrement et de versement des prestations constitue la seule solution viable à long terme, conclut-il. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de choisir entre les deux opérateurs existants, voire d'en désigner ou d'en constituer un nouveau. » ■

TROIS CHIFFRES POUR MESURER LE POIDS DU DEUXIÈME RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

18

milliards d'euros de prestations versées en 2015

6,8

millions de personnes couvertes au 1^{er} janvier 2016, soit plus d'un Français sur dix

2,8

millions de cotisants